



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

**Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - JAMMES Sandrine - GINDRE Gabrielle

**Absents excusés :** MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations :** CHEVALIER Sabine à RATEL Chantal - LETT Xavier à SELTZER Nicole - PERRI René à RAFFIN Jean-Claude - BOTTE Géraldine à TEYSSIER Yannick - PETINOT Laurence à THEOLIER Thierry

**Conseillers en exercice :** 23      **Quorum :** 12      **Présents :** 15      **Pouvoirs :** 5      **Votants :** 20

Madame Sandrine JAMMES a été élue secrétaire

=====

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 septembre 2016.

**1. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6135-020 : Locations mobilières	/	15 000 €	/	/
D-6156-020 : Maintenance	/	20 000 €	/	/
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	/	<b>35 000 €</b>	/	/
D-73925-020 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	123 737 €	/	/	/
<b>TOTAL D 014 : Atténuation de produits</b>	<b>123 737 €</b>	/	/	/
D-023-020 : virement à la section d'investissement	/	120 069 €	/	/
<b>TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement</b>	/	<b>120 069 €</b>	/	/
D-6541-020 : Créances admises en non-valeur	/	150 000 €	/	/
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	/	<b>150 000 €</b>	/	/
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	/	20 250 €	/	/
D-67441-020 : aux budgets annexes	210 250 €	/	/	/
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>210 250 €</b>	<b>20 250 €</b>	/	/
R-7411-020 : Dotation forfaitaire	/	/	1 374 €	/
R-74121-020 : Dotation de solidarité rurale	/	/	7 294 €	/
<b>TOTAL D 74 : Dotation, subventions et participations</b>	/	/	<b>8 668 €</b>	/
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 987 €</b>	<b>325 319 €</b>	<b>8 668 €</b>	/
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	/	/	/	120 069 €

TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement	/	/	/	120 069 €
R-10222-020 : F.C.T.V.A.	/	/	22 000 €	/
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	/	/	22 000 €	/
D-2031-39-110 : Aménagement de sécurité	/	25 000 €	/	/
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	/	25 000 €	/	/
D-21578-22-020 : Matériels divers	/	7 721,38 €	/	/
D-2182-19-020 : Matériels et mobilier	/	45 500 €	/	/
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	/	53 221,38 €	/	/
D-2315-18-822 : Voirie et aménagement urbain Modane	/	22 568 €	/	/
D-2315-22-020 : Matériels divers	7 721,38 €	/	/	/
D-2315-32-412 : Equipements sportifs	/	30 000 €	/	/
D-2315-39-110 : Aménagement de sécurité	25 000 €	/	/	/
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 721,38 €	52 568 €	/	/
D-261-020 : Titres de participation	/	1 €	/	/
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	/	1 €	/	/
TOTAL INVESTISSEMENT	32 721,38 €	130 790,38 €	22 000 €	120 069 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>89 401 €</b>		<b>89 401 €</b>

**2. AVENANT N°3 A LA CONVENTION POUR LE TRANSPORT ET LA MISE EN DEPOT DES MATERIAUX ISSUS DU CREUSEMENT DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS AVEC LES SOCIETES SITAF SPA, SITALFA ET CASARIN & FILS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant N°3 à la convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux du creusement de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus côté Italien à intervenir avec la société SITAF SPA, l'entreprise SITALFA et l'entreprise CASARIN & Fils.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Il est convenu que la commune de Modane s'engage à organiser l'exécution des travaux de mise en place des nouveaux matériaux sur le site en déchargeant la société SITAF SPA de la maîtrise d'œuvre. La commune de Modane reprend la responsabilité du maître d'ouvrage SITAF SPA pour les matériaux déjà mis en place. L'entreprise SITALFA en revanche est déchargée de toute responsabilité à l'exécution des travaux mais s'engage à fournir :

- La fourniture et le transport des 8252 m<sup>3</sup> de matériaux issus du creusement
- La fourniture et le transport des matériaux drainants
- La fourniture et le transport de la terre végétale
- L'engazonnement de la partie basse

Sur le plan financier, la SITAF s'acquittera d'une redevance forfaitaire de 112 500 € nécessaire à l'achèvement des travaux qui sera versée en deux temps, 60 000 € lors de la signature du présent avenant et 52 500 € à la fin des travaux

**3. PROMOTION DE LA PRATIQUE DU SKI POUR LES JEUNES MODANAIS : NIVEAU DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES FORFAITS DE SKI – CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SEDS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation communale au financement des forfaits de ski des Jeunes modanais (de l'année 2000 à 2011 incluse) à cent soixante-dix euros (170 €).

De même, il approuve la convention à intervenir avec la régie Intéressée des Remontées Mécaniques de Valfréjus et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**4. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES D'ARRONDAZ ET DU FREJUS – SAISON 2015/2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnisation des propriétaires d'Arrondaz et du Fréjus dont les immeubles non bâtis sont traversés par les pistes et les remontées mécaniques de Valfréjus conformément au tableau ci-dessous :

N° ordre	NOM DES PROPRIETAIRES	ARRONDAZ ET FREJUS SURFACE	PISTE ENVERS COL SURFACE	TOTAL en m²	Montant indemnité 2014 par propriétaire	Montant total de l'indemnité - INDIVISION
1	BILLARD Florine	57a58ca	35a03ca	9 261	155,77 €	
2	Mme BOUZONVILLIER Elisabeth	51a88ca	13a00ca	6 488	109,13 €	
3	Mme JEANNIN Cécile (c/s ANCELIN/JEANNIN/BOUZONVILLIER)	61a62ca		6 162	103,64 €	
4	Mme BERTHELOT Martine (c/s ANCELIN/BERTHELOT)	15a94ca		1 594	26,81 €	
5	Consorts BERNARD	53a87ca		5 387		90,61 €
	*Mme BERNARD Maryse				30,20 €	
	* M. BERNARD Georges				30,20 €	
	* M. BERNARD Daniel				30,20 €	
6	Mme BIESSY CORDILLAT M. Th.	74a71ca	18a69ca	9 340	157,10 €	
7	Indivision BERNARD/GIRAULT					
	* GIRAULT Etienne-SCI les 4 marmottes	21a94ca		2 194	36,90 €	
	CTS BERNARD	21a93ca		2 193		36,89 €
	* Mme BERNARD Maryse				12,30 €	
	* M. BERNARD Georges				12,30 €	
	* M. BERNARD Daniel				12,30 €	
8	M. GIRAULT Etienne -SCI les 4 Marmottes	1ha23a50ca	40a28ca	16 378	275,48 €	
9	Mme LORENZETTI Denise	9a99ca		999	16,80 €	
10	Mme DOL Aimée	56a72ca		5 672	95,40 €	
11	Mlle CHARVOZ Marie	54a09ca	4a39ca	5 848	98,36 €	
12	M. CHINAL Aristide	9a28ca		928	15,61 €	
13	M. CHINAL Jean Marie	18a68ca		1 868	31,42 €	
14	M. CLAPPIER Alain	1ha55a51ca	18a82ca	17 433	293,22 €	
15	Indivision CONTACT	1ha63a27ca		16 327		274,62 €
	* CONTACT Pierre				91,54 €	
	* DELEGLISE Béatrice				91,54 €	
	* EXCOFFON Véronique				91,54 €	
16	M. JACOB Jean Yves	78a83ca	20a77ca	9 960	167,53 €	
17	Mme FALLETTI Lucie	22a53ca	3a27ca	2 580	43,40 €	
18	CTS GRAVIER/BUGNONE	4ha80a89ca	36a06ca	51 695	869,51 €	
19	Mme BEYSSAC Catherine	7a52ca		752	12,65 €	
20	Mme NUER Maillys	2a00ca		200	3,36 €	
21	MM. VIGNOUD Marc et Robert	23a82ca		2 382	40,07 €	
22	Mme FAVRE Marie Reine	49a08ca		4 908	82,55 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>16ha15a18ca</b>	<b>1ha90a31ca</b>	<b>180 549</b>	<b>3 036,83 €</b>	

Forfait journée - saison 2015/2016 : 28,50 €/jour - saison 2016/2017 : 29,00 €/jour  
soit une augmentation forfaits 1,75 % par rapport à l'année précédente

montant au m² 2015/2016 : 0,01682 €  
montant au m² 2014/2015 : 0,01653 €

#### **5. ECHANGE FONCIER COMMUNE DE MODANE / MADAME PIERRETTE ZOPPI**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'échange de terrain avec Madame Pierrette ZOPPI conformément aux modalités et conditions exposées ci-après et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié. Madame Pierrette ZOPPI cède à la Commune la parcelle suivante :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Zonage PLU	contenance
A 2026 (BND)	Ferdinand Buisson	N	1a20ca

En contrepartie, la commune de Modane cède à Madame Pierrette ZOPPI la parcelle suivante :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Zonage PLU	contenance
A 3713	Pré de Pâques	N	4a99ca

Cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre, les deux tènements étant de la même valeur vénale à savoir deux cent trente-quatre euros (234 €).

#### **6. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / CONSORTS RATEL CEDRIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession aux Consorts RATEL Cédric de la parcelle communale cadastrée section C n°3320 lieudit « La Boucle », d'une contenance de 94m<sup>2</sup> moyennant le prix de mille quatre cent dix euros (1 410 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

#### **7. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / CONSORTS SANTT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession aux Consorts SANTT, de la parcelle communale cadastrée section A n°1314B (partie de l'ancienne parcelle A n°1314) lieudit « Derrière les Casernes », d'une contenance de 131m<sup>2</sup>, moyennant le prix de dix mille quatre cent quatre-vingt euros (10 480 €).

Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

#### **8. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE : MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC**

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 3 contre (Mmes SELTZER – CHEVALLIER et M. LETT), confirme le maintien de la demande de subvention relative à la restructuration et l'extension de l'hôtel de ville

#### **9. DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT CAFAREL : MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le maintien de la demande de subvention relative à la démolition et à la reconstruction du pont Cafarel.

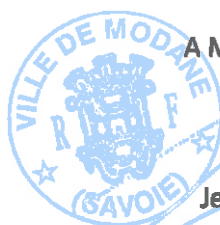
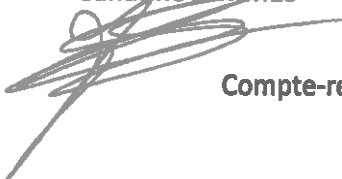
#### **10. RECONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS : MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le maintien de la demande de subvention relative à la reconstruction d'un court de tennis.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h15.

La Secrétaire de séance,

Sandrine JAMMES



A Modane, le 14 novembre 2016

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

Compte-rendu affiché du 15 novembre 2016 au 15 janvier 2017